



AVIS PUBLIC

PROPOSITION DE CHANGEMENT DE RÉGIME JURIDIQUE (article 210.3.3 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale)

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal de McMasterville a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023, la résolution numéro 2023-71 demandant à la ministre des Affaires municipales de changer le nom de la municipalité en celui de « Ville de McMasterville » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis, faire connaître par écrit à la ministre son opposition à la demande de changement de nom et de régime.

Les oppositions doivent être transmises à la ministre des Affaires municipales à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 22^e jour du mois de mars 2023.

Directeur général
et greffier-trésorier,

Sébastien Gagnon